

Commune de Noyen sur Sarthe
Conseil municipal du
Jeudi 13 janvier 2011, 20h30

Date de convocation : le 07 janvier 2011

Date d'affichage : le 07 janvier 2011

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19

Présents et votants : 17

Le 13 janvier 2011, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Louis COUTANCEAU, Maire de Noyen sur Sarthe.

Etaient Présents : Jean-Louis COUTANCEAU, Marie-Madeleine AUTRET, Régis SAUDUBRAY, Véronique OGÉ, Alain LANCELEUR, Claude RENO, Yoann PICARD, Lionel JARRIÉ, Marie-Claire GAUTIER, Chantal GALATI, Jean-Louis MORICE, Michel MONTREUIL, Alain MARTIN, Annabelle HAMON, Jérôme FONTAINE, Cécile DENOVAL, Alexandra PORCHER,

Absents excusés : Laurent FOURMOND, Annick NAVEAU

Secrétaire : Jérôme FONTAINE

2011.01 : Informations diverses

L'INSEE réalise, du 17 janvier au 16 avril 2011, une enquête qui porte sur la qualité de l'environnement de l'habitat et aborde les problèmes d'insécurité auxquels les personnes ont pu être confrontées au cours des deux dernières années. Certains foyers de Noyen seront sollicités pour cette enquête.

Pour faire suite à la délibération du 02 décembre 2010, le **cabinet vétérinaire** a justifié la fermeture du cabinet annexe de Noyen par l'application du décret n° 2010.780 du 08 juillet 2010. A sa lecture, il semble à Monsieur le Maire que seul le lieu principal d'exercice doit être ouvert à temps complet.

Monsieur le Maire présente le **bilan 2010 de la médiathèque**.

Un nouveau responsable depuis août 2010 et 9 bénévoles la font fonctionner.

Le fonds est constitué de 11557 documents en libre accès (6910 communaux et 4647 à la BDS).

La médiathèque compte 753 adhérents actifs et 1005 adhérents enregistrés depuis son ouverture en 2008. 62% sont Noyennais et 38% hors Noyen.

60% ont moins de 18 ans, dont 53% moins de 14 ans.

L'espace informatique est très fréquenté.

Un portail d'information sur internet a été créé et une lettre d'info mensuelle est envoyée par mail à ceux qui le souhaitent.

2011.02 : Délégations marchés publics : décisions du Maire et des adjoints

01 : fourniture d'un épandeur, Ets DOUILLET (53640 Le Horps) pour un montant de 1300€HT.

02 : fourniture de panneaux ville fleurie pour nouvelle fleur, LACROIX (44801 St Herblain) pour un montant de 468.60€HT

03 : fourniture d'un mixer pour la cantine, MECCAT (72303 Sablé sur Sarthe) pour un montant de 471€HT

04 : fourniture de matériel informatique (switch+onduleur) pour la mairie, SIPPAC Informatique (72300 Sablé sur Sarthe) pour un montant de 617,20€HT

05 : extension réseau téléphonique au Jousse, GARCZYNSKI (72300 Sablé sur Sarthe) pour un montant de 1826,55€HT

06 : La SARL MARTIN Alain (72430 Noyen sur Sarthe) a été retenue pour sa proposition tarifaire de travaux de débroussaillage, entretien des bermes... qui a augmenté de 3% par rapport à 2010. Le montant des travaux effectués en 2010 s'élève à 12 990€HT.

2011.03 : Délégation du droit de préemption urbain

Monsieur le Maire rend compte des ventes de biens immobiliers soumis au Droit de Préemption Urbain n° 2010.25 à n° 2010.27 et 2011.01. Il n'a pas exercé de droit de préemption sur ces ventes.

2011.04 : Fonctionnement de la déchetterie

2011.04.1- convention avec la Communauté de Communes du Pays Malicornais (CCPM): Du personnel communal, des élus communaux et du personnel de la CCPM assurent des fonctions d'accueil et de surveillance lors des périodes d'ouverture de la déchetterie intercommunale sur le site de Noyen. Le conseil municipal autorise le Maire à signer avec la CCPM une convention de mise à disposition des élus et du personnel communal, qui restent sous l'autorité et la responsabilité de la commune, et sans rémunération de la part de la CCPM. La convention est mise en place pour la durée du présent mandat municipal et communautaire.

2011.04.2 : modification du fonctionnement de la déchetterie

La déchetterie, actuellement ouverte les 1^{er} et 4^{ème} samedis de chaque mois de 9h30 à 11h30 est désormais ouverte, en plus, le 3^{ème} lundi de chaque mois de 9h30 à 11h30.

La benne à cartons est installée à l'intérieur de la déchetterie et ne sera accessible qu'aux horaires d'ouverture. Des conseillers font remarquer qu'actuellement elle est souvent pleine, que les ouvertures ne sont pas assez grandes, ce qui entraîne des dépôts à côté, et qu'une seule benne est peut-être insuffisante pour une commune de la taille de Noyen. Il leur est répondu que ce problème des dépôts sauvages est une véritable charge pour les services municipaux, et le fait de la mettre dans l'enceinte de la déchetterie devrait aider à mieux trier. Certes, cela restreint les horaires d'utilisation, mais, en l'absence de vraie déchetterie intercommunale, cela semble la meilleure solution. Par ailleurs, l'emplacement des bennes à verre va être modifié.

2011.05 : Local 20, rue de la croix fleurie :

2011.05.1 - achat du droit d'usage et d'habitation

La commune a acheté en décembre 2009 l'immeuble sis 20, rue de la Croix Fleurie. L'acte d'acquisition contenait une clause réservant au vendeur, sa vie durant, le droit d'usage et d'habitation du logement faisant partie des biens vendus.

Après négociation avec le vendeur, Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'achat de ce droit d'usage et d'habitation pour la somme de 45000€, plus les frais d'acte à la charge de la commune.

A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord. Il autorise le Maire à signer l'acte à intervenir et charge Maître Poupinel, notaire à Noyen, de la rédaction de l'acte.

Les crédits sont prélevés article 21318.

2011.05.2 - point sur l'avancement du dossier

Le bureau d'études Avensia a donné un compte rendu des rencontres avec les associations et a produit des principes d'aménagement avec leurs problématiques. Il a fait des projections de coûts sur la base de ratios.

Lors d'une prochaine réunion avec les associations, les différents scénarios seront présentés et un choix devra ensuite être effectué, probablement vers la fin mars.

2011.06 : Approbation des DCE de maîtrise d'œuvre :

2011.06.1 - maison médicale

Afin de bien définir l'emprise du projet, le dossier sera arrêté lors de la prochaine séance du conseil municipal.

2011.06.2 - aménagement centre ville

Monsieur le Maire présente le projet de marché reprenant les orientations de la délibération du 21 octobre 2010. Le conseil municipal ajoute la problématique de l'enfouissement des réseaux et de la mise en accessibilité des commerces.

Le conseil municipal approuve le projet présenté. Le marché de maîtrise d'œuvre va être lancé. Les offres seront à remettre pour le 15 février 2011.

2011.07 : Renouvellement de convention d'utilisation de l'ancienne décharge publique

La convention passée avec l'entreprise Naveau arrive à expiration le 15 avril 2011.

Monsieur le Maire propose de passer une nouvelle convention de trois ans, dans les mêmes conditions :

- durée de 3 ans à compter du 16 avril 2011 ou fin de la société ou cession ou modification.
- utilisation : sur la partie non réhabilitée, stockage de matériaux inertes, non industriels de manière temporaire entreposés pour une durée inférieure à trois ans avant leur valorisation ou pour une durée inférieure à un an avant leur transport vers un lieu de stockage.

- prix : gratuit
- entretien général du terrain par l'entreprise
- à la fin du contrat, remise à la commune du terrain nivelé et sans dépôts de matériaux
- l'entreprise devra faire les éventuelles obligations déclaratives prévues par la loi et notamment le décret n°2006-302 du 15 mars 2006 et l'arrêté ministériel du 15 mars 2006

Le conseil municipal approuve cette proposition et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

2011.08 : Crédits budgétaires

Le conseil municipal approuve les décisions suivantes :

Budget 2010 lotissement zone d'activité

La décision modificative n°1 du 02 décembre 2010 est ainsi complétée :

Article 658, charges de gestion courante +1

Budgets 2011

Le conseil municipal ouvre des crédits pour 2011 à hauteur de 25% des dépenses d'investissement inscrites en 2010 pour :

- le budget communal
- le budget assainissement

Crédits financement des sorties et activités scolaires

Pour faire suite à la délibération 2010.97 du 02 décembre 2010, les crédits accordés à ce titre au x différentes écoles sont fixés de la manière suivante :

- école publique élémentaire Pierre et Marie Curie, 146 élèves	6 205€
- école publique maternelle Saint Exupéry, 80 élèves	560€
- école privée Notre Dame du Sacré Cœur, (31 maternelles et 59 élémentaires)	2 725€

Les crédits vont être versés au plus tôt à l'école élémentaire publique pour organisation de son voyage à Londres.

2011.09 : Annexion de servitudes au Plan Local d'Urbanisme

Le dossier n'étant pas complet, il sera traité ultérieurement.

2011.10 : Questions diverses

Le conseil municipal accepte d'étudier les questions suivantes :

2011.10.1 - adhésion au Conseil d'Architecture et d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Sarthe

Le CAUE a été mis en place par le conseil Général en 1979. Monsieur le Maire en expose les actions. Après délibération, le conseil municipal décide d'adhérer au CAUE en 2011. La cotisation est de 400€.

2011.10.2 : animation « les Bouillonnantes »

Depuis 8 ans, Noyen est membre du festival « Les Bouillonnantes ». Il s'agit de décider si la commune renouvelle sa participation pour 2011. Le coût financier est de 2500€ pour la prestation, contre 1500€ en 2010, plus environ 500€ de frais annexes.

Cela représente une hausse importante. Cependant, si la commune voulait organiser directement ce genre d'animation, Mme Autret fait remarquer que le coût direct serait également élevé, sans compter le travail de sélection et d'organisation. Des conseillers, tout en reconnaissant la qualité de l'animation, font remarquer qu'elle n'attire pas énormément de spectateurs.

Après délibération, le conseil municipal décide de maintenir sa participation pour 2011. Une réflexion devra être menée pour mobiliser les Noyennais.

2011.10.2 questions des conseillers

Mme Galati fait part de remarques sur l'état des zones extérieures de logements rue du 08 mai. M. le Maire indique que les logements sont gérés par Sarthe Habitat qui connaît la situation.

Lionel Jarrié demande d'où en est le dossier de l'antenne relais SFR. Monsieur le Maire n'a pas à ce jour de nouveaux éléments. Plusieurs conseillers usagers de SFR indiquent qu'ils rencontrent des difficultés ; elles seraient liées à des problèmes techniques ponctuels sur le réseau.

Jérôme Fontaine signale que Mézeray a installé un panneau lumineux d'information et suggère que ce serait bien d'en avoir un à Noyen. Monsieur le Maire est d'accord avec cette remarque. La question avait déjà été évoquée et avait buté sur le choix du meilleur emplacement. A voir lors de l'aménagement du centre ville.

Prochaine réunion du conseil municipal prévue jeudi 24 février 2011